

MERCREDI 8 FEVRIER 2023

Un site pilote unique comme avenir pour le collège de L’Absie

« Notre ambition dans le cadre de ce Plan collège 2050 est de faire émerger des projets structurants pour la ruralité, de prouver s’il en était besoin que la ruralité est une terre d’accueil pour la modernité. Justement c’est parce que nous n’abandonnons pas la ruralité que nous lui préparons un avenir. Cet avenir, nous le construirons avec les élus locaux et la population impliqués comme nous dans la réussite de leurs collégiens, l’attractivité de leur territoire », soulignent Thierry Marolleau et Sylvie Renaudin, conseillers départementaux de Cerizay, territoire où émergera à L’Absie, en lieu et place de l’actuel collège Raymond-Migaud, un projet structurant soutenu financièrement par le Département.

À ce stade de la réflexion, le projet de reconversion porterait sur la construction d’un site pilote unique en Deux-Sèvres, liant habitat pour les seniors et les nouveaux arrivants, accueil petite enfance et espaces d’activités intergénérationnelles, en lien avec les écoles maternelle et élémentaire. Un « Groupe projet » sera installé dès le mois de mars 2023. Il sera composé des élus du Conseil municipal et du Conseil départemental, tandis que l’ingénierie globale sera supportée par le Département. Il sera également étudié la question de la restauration scolaire et de la mutualisation des moyens de production énergétique et de chauffage.

Et les élus de rappeler : “Des communes comme La Forêt-sur-Sèvre ou La Chapelle-Saint-Laurent n’ont pas de collège et bénéficient tout de même de nouveaux arrivants. De plus, la reconversion envisagée offrira de nouveaux services attractifs pour les familles, générateurs d’emplois, de dynamisme et de retombées économiques locales”.

Avec une quarantaine d’élèves attendus en 2032, le collège de L’Absie ne dispose plus d’un effectif suffisant pour offrir un cadre pédagogique complet aux collégiens. C’est la raison pour laquelle le Département envisage une fermeture du collège pour la rentrée scolaire 2024-2025. “Il est de notre responsabilité d’élus mais aussi de parents de ne pas laisser un établissement scolaire s’essouffler car les premières victimes seraient les collégiens. Le Plan « Collège 2050 » concrétise notre volonté d’offrir aux jeunes un nouvel environnement d’apprentissage et d’épanouissement, qu’ils vivent en milieu urbain ou en grande ruralité. Le Département est déterminé à choisir de manière concertée l’avenir de ses collèges publics, il est déterminé à donner aux jeunes deux-sévriens le choix de leur avenir”, concluent-ils.

Les élèves habitant dans les communes de la carte scolaire de L'Absie bénéficieraient d'une nouvelle sectorisation. Celle-ci serait élaborée avec l'Éducation nationale, le Département et les communes concernées. Si la majorité des enfants serait dirigée vers le collège de Secondigny, il est envisagé à ce stade que certaines communes puissent être dirigées vers les établissements de Moncoutant ou Coulonges-sur-l'Autize.

 www.deux-sevres.fr

CONTACT PRESSE 

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51